Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 073-217303064-20220127-22_01_016-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **13**
Représentés : **2**
Absents : **0**
Date de convocation : **19 janvier 2022**
Date d'affichage : **19 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Natacha RIVAS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-01-016

Objet : Fonds interministériel de prévention de la délinquance - Programme de sécurisation et vidéoprotection des sites sensibles et cultuels – Demande de subvention pour la mise en place d'un système anti intrusion de l'Église Notre Dame de l'Assomption

Le rapporteur : Dominique Retornaz, Adjoint au Maire.

Je vous rappelle le projet de rénovation de l'éclairage intérieur, de l'installation d'un système anti-intrusion et d'un système de détection incendie de l'église Notre Dame de l'Assomption.

Parallèlement, l'Etat mets en place un fonds interministériel de prévention de la délinquance visant à soutenir les programmes de sécurisation des sites sensibles, notamment les lieux de culte ; les dispositifs anti-intrusion sont éligibles au financement.

La part des travaux relative à cette action est estimée par la maitrise d'œuvre à la somme de 6250 € HT.

Je vous propose de solliciter auprès de la Direction des Sécurité de la Préfecture de Savoie au titre de son programme de prévention de la délinquance visant à soutenir les programmes de sécurisation des sites sensibles l'aide financière la plus élevée possible.

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 073-217303064-20220127-22_01_016-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 janvier 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 janvier 2022,
Ouï l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de solliciter pour l'installation d'un système anti-intrusion dans l'église Notre Dame de l'Assomption l'aide financière la plus élevée que possible auprès de la Direction des Sécurité de la Préfecture de Savoie au titre de son programme de prévention de la délinquance visant à soutenir les programmes de sécurisation des sites sensibles ;
- d'autoriser le Maire a effectuer la demande auprès des services de la Direction des Sécurités de la Préfecture de Savoie.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 02/02/2022
Affichage : 02/02/2022
Valloire, le 02/02/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.